ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Direction Générale des Collectivités Territoriales
Pôle Coopération et documentation

COMMUNIQUE

Le Comité de Pilotage du Fonds Africain d'Appui à la Coopération Décentralisée Internationale des Collectivités Territoriales, composé des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger, de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, des 3 Associations marocaines des Présidents des Collectivités Territoriales, s'est réuni le 10 Janvier 2023 pour statuer sur les résultats du 3ème appel à projets lancé le 9 Mai 2022.

A l'issue de ses travaux, le Comité de Pilotage a décidé à l'unanimité l'octroi de l'appui du Fonds africain à des projets ou actions bénéficiant à 26 Collectivités Territoriales africaines relevant de 16 Etats africains, à savoir : Eswatini (1), le Togo (2), le Nigeria (1), la Mauritanie (3), la Côte d'Ivoire (1), la Gambie (3), le Cameroun (1), le Sénégal (2), la Sierra Leone (3), le Niger (1), Djibouti (1), la Centrafrique (1), l'Ouganda (2), le Kenya (2), la Tanzanie (1), et Madagascar (1), et ce, en partenariat avec les Conseils Régionaux de Rabat-Salé-Kénitra et de Guelmim-Oued Noun, les Conseils Préfectoraux ou Provinciaux de Rabat, Salé, Skhirat-Témara, Tanger-Assilah, Sefrou, Nouaceur, Benslimane, Oued-Eddahab, Sidi-Ifni et les Conseils Communaux de Rabat, Tanger, Kénitra, Essaouira, Youssoufia, Ifrane, Marrakech et Moulay Abdellah.

Cette coopération vise à faire bénéficier les Collectivités Territoriales Africaines de l'expertise de leurs consœurs marocaines dans les domaines liés au renforcement des capacités des cadres territoriaux, à l'employabilité, à l'autonomisation des femmes, à la gouvernance économique, à l'amélioration des conditions sanitaires des populations locales, à l'aménagement urbain, à la planification stratégique,… etc.

Il est à rappeler que le Fonds Africain d'Appui à la Coopération Décentralisée Internationale des Collectivités Territoriales a été institué pour promouvoir le partenariat Sud-Sud et a pour objectifs de :

✓ Orienter la coopération décentralisée vers un partenariat stratégique avec les collectivités territoriales africaines ;

✓ Inscrire la coopération dans la dynamique de la décentralisation, du développement local et de la bonne gouvernance des collectivités territoriales;

✓ Et inscrire la coopération décentralisée internationale dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable.

Tél : +212 5 37 28 62 25
Adresse électronique : pcd_dgct@interieur.gov.ma
Site électronique : collectivites-territoriales.gov.ma